



Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre adhérent et fondateur de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitalière **FPSH**

Docteur Michel Dru
Président

Docteur Nicole Smolski
Vice-Présidente

GREVE ILLEGALE DU CODAGE QUE FONT LES TUTELLES ?

Le SNPHAR rappelle que le **refus** pour un praticien hospitalier, **de ne pas communiquer le codage des actes** effectués au sein d'un établissement public de santé (EPS), est une **procédure illégale, voire une infraction !**

Une telle attitude est particulièrement contre-productive pour l'équilibre financier des EPS, notamment pour celui de certains grands CHU qui sont en situation plus que précaire

Le SNPHAR demande que les administrations hospitalières concernées, après **constatation de cette illégalité**, somment les contrevenants de se conformer à la Loi, puis prennent des mesures adéquates en procédant à un recours administratif en vue de **l'obtention de pénalités de retard... Ce refus s'apparente à une rétention de pièces administratives !**

Le SNPHAR enjoint la tutelle à ne pas se précipiter dans la publication d'une modification tarifaire de la redevance existante tant que le retard du codage n'a pas été apuré...

Pour le SNPHAR, le droit de grève est inaliénable. Ainsi, ces contrevenants ont la possibilité de faire grève de leur activité libérale, tout en maintenant et en codant leur activité de service public.

La situation actuelle est inacceptable pour **toute une partie des Praticiens Hospitaliers qui est à ce jour prise en otage, car le codage des actes d'anesthésie-réanimation dépend de celui des chirurgiens**. C'est pourquoi le SNPHAR demande, dans le processus de la codification T2A, **la création d'un codage spécifique et indépendant de tous les actes d'Anesthésie-Réanimation**, codage qui sera assuré par les PH de notre discipline.

SAMU 94 -Hôpital Henri Mondor
51 Av. de Lattre de Tassigny
94010 Créteil Cedex
tél. 01 45 17 95 00
✉ michel.dru@snphar.fr

Service d'anesthésie-réanimation
Hôpital de la Croix Rousse
69004 Lyon Cedex
tél. 04 72 07 10 17
✉ nicole.smolski@snphar.fr